

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 7 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, en date du 7 juillet 2026, les Membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis pour la séance d'installation du Conseil Municipal à la Mairie de MONTCUQ EN QUERCY BLANC 46800, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Antoine RONY, Maire de MONTCUQ EN QUERCY BLANC

<i>Date de convocation du Conseil et affichage : 01/07/ 2026</i>	<i>Conseillers municipaux : 23</i>
	<i>Conseillers municipaux en exercice : 23</i>
	<i>Présents : 19</i>
	<i>Votants : 23 (19 + 4 pouvoirs)</i>

Présents :

Mesdames BOS, CRIVELLARO, ESPITALIE, FICAT, JORDA, LHIVER, MATHIERE, SAURT, SABEL, VIDAL

Messieurs RONY, BARRES, COMBES, COUTURE, LAMOUREUX, LAGARD, LAPEZE, MARTIN, MAZANEC, Absents/excusés ayant donné procuration : Thierry BOUDET à Roland BARRES – André PIOLOT à Héloïse CRIVELLARO – Patrice CAUMON à Isabelle FICAT – Angélique BAUDRIN à Daniel MARTIN

Absent excusé :

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : Mme SAURT

DELIBERATIONS :

N° 1 : NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Dominique SAURT se propose d'assurer la rédaction du compte rendu.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOpte A L'UNANIMITE	RONY -FICAT- CAUMON- SAURT-BARRES - ESPITALIE - MARTIN -JORDA- MAZANEC-VIDAL- COUTURE- LAPEZE- BOUDET- BAUDRIN - BOS - LAMOUROUX-MATHIERE- LHIVER-PIOLOT- SABEL - COMBES - LAGARD - CRIVELLARO -		

N° 2 : VALIDATION DU DERNIER PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 2 juin 2026

DEBAT :

Pas de remarque

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOpte A L'UNANIMITE	RONY -FICAT- CAUMON- SAURT-BARRES - ESPITALIE - MARTIN -JORDA- MAZANEC-VIDAL- COUTURE- LAPEZE- BOUDET- BAUDRIN - BOS - LAMOUROUX-MATHIERE- LHIVER-PIOLOT- SABEL - COMBES - LAGARD - CRIVELLARO -		

N° 3 : Indemnités des élus :

Le Maire expose au Conseil municipal que ce point est retiré de l'ordre du jour de cette réunion.

M. le Maire souhaiterait diminuer le montant de son indemnité afin de passer sous le plafond annuel de la sécurité sociale et de ne plus être assujéti aux cotisations du régime général de la sécurité sociale. Mais il est trop tard pour l'année 2026. Ce point sera proposé à l'ordre du jour d'une réunion du conseil municipal à venir., afin de prendre effet à compter du 1^{er} janvier 2027.

N° 4 : Désignation des membres de la CLECT

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il convient de désigner les représentants de la commune au sein de la Commission d'Evaluation des charges transférées entre les communes et l'intercommunalité pour garantir la neutralité lors de l'application de la fiscalité professionnelle unique. Sa mission principale : évaluer les charges transférées lorsqu'une commune transfère des compétences à un établissement public (EPCI) ou inversement. Chaque commune membre doit désigner un titulaire et un suppléant.

M. le Maire propose les candidatures suivantes : M. RONY Titulaire et M. CAUMON Suppléant

DEBAT

Question de Mme SABEL : M. CAUMON étant absent pour plusieurs mois, est-ce qu'il est judicieux de le désigner pour siéger dans cette commission. Ne pourrait-on pas faire appel à candidature auprès des membres du conseil municipal ?

Réponse de M. RONY : M. CAUMON doit revenir rapidement après sa convalescence, mais je ne suis pas contre de faire appel à un autre candidat.

Aucune candidature n'est proposée.

M. RONY propose de passer au vote.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOpte	RONY -FICAT- CAUMON- SAURT-BARRES - ESPITALIE - MARTIN -JORDA- MAZANEC-VIDAL- COUTURE- LAPEZE- BOUDET- BAUDRIN - BOS - LAMOUROUX-MATHIERE- LHIVER-PIOLOT- LAGARD - CRIVELLARO -	SABEL	COMBES

N° 5 : Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif Principal de 2^{ème} classe

M. le Maire explique à l'Assemblée qu'il s'agit d'un avancement de grade concernant une secrétaire de mairie qui a plus de 10 ans de carrière. Cet agent remplissait les conditions statutaires pour bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe à compter du 1er janvier 2026. Il est donc nécessaire de procéder à la régularisation de sa situation administrative. M. le Maire propose donc à l'Assemblée de créer un emploi d'Adjoint administratif Principal 2ème classe à temps complet au 01/01/2026.

DEBAT

Pas de question

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOpte A L'UNANIMITE	RONY -FICAT- CAUMON- SAURT-BARRES - ESPITALIE - MARTIN -JORDA- MAZANEC-VIDAL- COUTURE- LAPEZE- BOUDET- BAUDRIN - BOS - LAMOUROUX-MATHIERE- LHIVER-PIOLOT- SABEL - COMBES - LAGARD - CRIVELLARO -		

N° 6 : Création d'un emploi permanent- d'Agent social Territorial

M. le Maire propose à l'Assemblée de créer un emploi d'agent social territorial à temps non complet (32.5 h hebdomadaires) au 01/09/2026 pour remplacer un agent ayant demandé une mise en disponibilité pour convenance personnelle au 01/09/2026.

DEBAT

Question de Mme CRIVELLARO : Est-ce qu'une personne est pressentie ?

Réponse de la Secrétaire Générale : oui en effet nous avons une personne en vue., qui effectue des remplacements à l'école maternelle depuis 3 ans, et qui donne toute satisfaction. Par contre, nous avons publié cette offre d'emploi, des personnes autres sont susceptibles de candidater.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOpte A L'UNANIMITE	RONY -FICAT- CAUMON- SAURT-BARRES - ESPITALIE - MARTIN -JORDA- MAZANEC-VIDAL- COUTURE- LAPEZE- BOUDET- BAUDRIN - BOS - LAMOUROUX-MATHIERE- LHIVER-PIOLOT- SABEL - COMBES - LAGARD - CRIVELLARO -		

N° 7 : Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation

Le Maire expose au Conseil municipal que ce point est retiré de l'ordre du jour de cette réunion.

Le Club de basket de Montcuq et de Sauzet voulait recruter une personne à hauteur de 25 heures par semaine pour assurer l'encadrement des entraînements. Il assure déjà des entraînements pour le club. Pour conforter la présence de cette personne sur Montcuq, il lui a été proposé de le recruter également via un contrat de 5 heures par semaine afin d'assurer des missions d'animation et de développer des activités à caractère sportif au sein de l'ALSH.

La création de l'emploi ne peut être envisagée car cette personne a été recrutée à Toulouse.

Une AG du club de basket a lieu demain, pour savoir si le projet est maintenu.

N° 8 : Complément de subvention aux associations 2026

M. le Maire expose à l'assemblée le souhait de donner un complément de subvention à 2 associations :

-350 euros aux Pastourels de la Tour pour contribuer à l'activité générale, elle complète celle de 150 euros, attribuée en avril pour arriver à 500 euros comme en 2025.

-300 euros à la Crèche LOU PICHOU, qui avait demandé 6 000 euros début 2026. Leur activité relève d'une compétence communautaire ; le bilan financier est de + 32 000 euros ; la subvention de la CCQB est d'un peu plus de 42000 euros.

La subvention allouée sert à renforcer les liens entre les membres de la crèche.

DEBAT

Mme SABEL s'étonne du bilan financier positif de 32 000 euros, alors que les années précédentes les bilans étaient négatifs.

Réponse de Mme BOS, les modes de calcul ont été revus et le taux de remplissage est plus important, d'où un bénéfice.

M. MARTIN précise que c'est le bilan de 2025 et qu'il faudra le conforter avec l'année suivante.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOpte A L'UNANIMITE	RONY -FICAT- CAUMON- SAURT-BARRES - ESPITALIE - MARTIN -JORDA- MAZANEC-VIDAL- COUTURE- LAPEZE- BOUDET- BAUDRIN - BOS - LAMOUROUX-MATHIERE- LHIVER-PIOLLOT- SABEL - COMBES - LAGARD - CRIVELLARO -		

Observation formulée par F. COMBES lors de la séance du 08/09/2026 concernant le point n° 8 – Complément de subvention à l'association Crèche Lou Pichou

Il est indiqué, dans le cadre de l'examen de la demande de complément de subvention de l'association Crèche Lou Pichou, que son bilan financier faisait apparaître un résultat positif de 32 000 €.

Or, Cette information était erronée. En effet, les 32 000 € évoqués correspondent à une subvention versée l'année précédente et enregistrée dans les comptes de l'association en 2025. Ce montant ne correspond donc pas à un bénéfice dégagé par l'activité de la crèche. Le résultat réel de l'association est tout juste positif. La situation financière de la crèche demeure par ailleurs fragile,

Il convient donc de préciser que le montant de 32 000 € mentionné lors de la séance ne constituait pas un excédent ou un bénéfice de l'association, mais correspondait à une écriture comptable liée à une subvention antérieure.

Cette rectification est importante, notamment parce que la présentation d'un résultat positif de 32 000 € peut donner une image inexacte de la situation financière réelle de la crèche et être susceptible d'influencer l'appréciation de sa demande de subvention.

Fabrice COMBES et Héroïse CRIVELLARO demandent en conséquence que la situation financière réelle de l'association soit prise en considération et qu'une revalorisation de la subvention accordée à la crèche soit examinée lors d'un prochain conseil municipal.

N° 9 : Transfert d'excédents des Budgets annexes vers le budget principal

M. le Maire propose à l'Assemblée de reverser l'excédent de fonctionnement des budgets annexes des locaux administratifs de la Gendarmerie soit 15 350 euros et des logements de Lebreil soit 21 000 euros, au budget principal.

Ces opérations ont bien été prévues lors du vote des budgets mais nécessitent une délibération

DEBAT

Pas de question

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOpte A L'UNANIMITE	RONY -FICAT- CAUMON- SAURT-BARRES - ESPITALIE - MARTIN -JORDA- MAZANEC-VIDAL- COUTURE- LAPEZE- BOUDET- BAUDRIN - BOS - LAMOUROUX-MATHIERE- LHIVER-PILOT- SABEL - COMBES - LAGARD - CRIVELLARO -		

N° 10 : Décision budgétaire modificative N°1

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder à un virement de crédit de 15 000 euros de la Ligne bâtiment ancienne gendarmerie vers la Ligne Ecoles pour couvrir sur le budget d'investissement, les frais d'étude concernant la mise en sécurité de l'école élémentaire.

DEBAT

Pas de question

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOpte A L'UNANIMITE	RONY -FICAT- CAUMON- SAURT-BARRES - ESPITALIE - MARTIN -JORDA- MAZANEC-VIDAL- COUTURE- LAPEZE- BOUDET- BAUDRIN - BOS - LAMOUROUX-MATHIERE- LHIVER-PILOT- SABEL - COMBES - LAGARD - CRIVELLARO -		

N° 11 : Modification des tarifs de location des salles et du matériel communal

M. le Maire informe l'assemblée d'une mise à jour des tarifs de location des salles communales au 01/09/2026, les tarifs restent inchangés mais le tableau est complété par la location de 5 supports à sacs poubelle (achetés au SYDED) pour les festivités uniquement organisées par les associations de Montcuq. Il propose la mise en place d'une **caution de 50 euros pour le prêt de clés** (trop de perte avec des remplacements très coûteux).

La salle des fêtes de STE CROIX ne peut pas être louée pour l'instant car le dossier ERP n'a pas encore été déposé.

DEBAT

Pas de question

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOpte A L'UNANIMITE	RONY -FICAT- CAUMON- SAURT-BARRES - ESPITALIE - MARTIN -JORDA- MAZANEC-VIDAL- COUTURE- LAPEZE- BOUDET- BAUDRIN - BOS - LAMOUROUX-MATHIERE- LHIVER-PILOT- SABEL - COMBES - LAGARD - CRIVELLARO -		

N° 12 : PRIX DE VENTE DES TERRAINS LOTISSEMENT HAMEAU DE CUQUEL

Monsieur le Maire rappelle la réalisation d'un lotissement communal dénommé « hameau de Cuquel » avec la création de 3 lots à bâtir. Les travaux de viabilisation des terrains sont en partie achevés.

Nous avons complété le tableau des frais de réalisation de ce lotissement par les travaux de voirie (caniveaux et goudronnage) et la réalisation de l'évacuation des eaux pluviales

- Frais (HT) : 83.588 €
- Achat Terrains + étude sol = 40.655 €
- Travaux bornage,... = 3.450 €
- Voirie = 20.093€
- Eau Pot, EPluv, assainissement = 19.390 €
- Proposition de vente (HT) = 89.890 €
- 30 € / m2 HT pour la partie lotissement (2110 m2) = 63.300 €
- 15 € / m2 HT pour la partie hors lotissement (950 m2) = 14.250 €
- Déjà vendu sur le terrain = 12.340 €

DEBAT

Question de Mme VIDAL : Il n'a pas été prévu d'éclairage public ?

Réponse de M. RONY : je ne sais pas, mais sûrement que oui, donc il, faut se garder une marge

Question de M. LAPEZE : Est-ce qu'il y a des acheteurs ?

Réponse de M. RONY oui il y a 3 acheteurs.

Question de Mme ESPITALIE : Est-ce qu'il va être mis en place une politique de vente pour ces logements ?

Réponse de M. RONY : nous savons que 2 logements sont destinés à la location et l'autre à 1 propriétaire qui l'occupera, c'est ce qu'ils disent mais on a pas de certitude.

Question de Mme ESPITALIE : Serait-il possible de laisser un délai de 2 mois, pour recueillir d'autres candidatures éventuelles ?

Réponse de M. RONY : Il est proposé de laisser un délai de 2 mois pour recueillir les candidatures à ces achats de terrain.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOpte A L'UNANIMITE	RONY -FICAT- CAUMON- SAURT-BARRES - ESPITALIE - MARTIN -JORDA- MAZANEC-VIDAL- COUTURE- LAPEZE- BOUDET- BAUDRIN - BOS - LAMOUROUX-MATHIERE- LHIVER-PIOLOT- SABEL - COMBES - LAGARD - CRIVELLARO -		

N° 13 : Validation du projet d'éclairage public d'alimentation de 2 feux récompense

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de travaux d'alimentation électrique de 2 feux récompense Avenue de Belle Dent. Ces travaux seront programmés en 2026. TE 46 doit lancer les études définitives et le montant des travaux sera précisé au conseil municipal pour approbation. TE 46 doit collecter les certificats d'énergie générés par l'opération. Le coût de 3 600 euros maximum sera à charge de la commune

DEBAT

Question de M. LAMOUROUX : Est-ce que cette somme concerne uniquement l'alimentation électrique du feu récompense ?

Réponse de M. RONY : oui il s'agit juste du branchement

M. LAGARD : on n'est pas obligé de mettre ces feux

Réponse de Mme SABEL : les automobilistes roulent très vite malgré les chicanes

M. BARRES : ces travaux sont subventionnés par les amendes de police.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOpte	RONY -FICAT- CAUMON- SAURT- BARRES - ESPITALIE - MARTIN - JORDA-MAZANEC-VIDAL- COUTURE- LAPEZE-BOUDET- BAUDRIN - BOS -LAMOUROUX- MATHIERE- LHIVER-PIOLOT- SABEL -COMBES - LAGARD - CRIVELLARO -	E.LHIVER	L.LAGARD

N° 14 : Modification de dénomination voirie : chemin Jacques Martin

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier la dénomination du chemin communal actuellement dénommé « chemin du Donjon » en « chemin Jacques Martin » à l'occasion de la commémoration du 50^{ème} anniversaire de l'émission du Petit Rapporteur dans le village de Montcuq.

DEBAT

Mme SABEL ne voit pas l'intérêt de cette nouvelle dénomination car on a déjà la Rue du Petit Rapporteur

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADOpte	RONY -FICAT- CAUMON- SAURT-BARRES -JORDA- MAZANEC-VIDAL- LAPEZE- BOUDET- BOS -MATHIERE- PIOLOT-LAGARD - CRIVELLARO -	BAUDRIN-MARTIN- ESPITALIE – LHIVER SABEL	COMBES – COUTURE - LAMOUROUX

N° 15 : Avis sur le projet de création d'une unité de méthanisation à Villesèque

Ce point a été retiré de l'ordre du jour., en effet le propriétaire qui était concerné sur notre territoire s'étant retiré du projet, la commune n'a plus d'avis à donner

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 31/03/2026 :

- Le Maire a décidé de vendre un échafaudage à M. LUIS Paul pour un montant de 480€.
- Les dotations d'Etat attendues ont été versées, il a été procédé au remboursement de l'emprunt de 50 000 euros.

QUESTIONS DIVERSES :

Mme SABEL : les espaces propres sont sales, cela donne une image déplorable de notre village.

M. RONY : Nous l'avons également constaté, nous allons étudier le problème et trouver une solution pour qu'ils soient nettoyés régulièrement.

Mme SABEL : les parents se plaignent de la chaleur dans les écoles en période de canicule, ils sont très inquiets, ce n'est pas une solution que de leur demander de reprendre leurs enfants à la maison.

M. RONY : Oui, les canicules s'amplifient année après année, et rien n'a été fait jusqu'alors à l'école élémentaire. Nous travaillons sur le problème, une étude est en cours mais on ne va pas climatiser toutes les classes sans savoir

s'il n'existe pas d'autres solutions. Peut-être aurait-il fallu équiper les fenêtres de volets pour limiter la chaleur à l'intérieur. Coté Sud, les stores ne sont pas assez efficaces.

Nous avons un autre problème à l'école tout aussi important, c'est la sécurité. Une commission de sécurité est passée en 2021, relevant un certain nombre de non conformités. Or depuis cette date les travaux de mise en conformité n'ont pas été effectués. La commission repasse fin décembre 2026, et si les travaux ne sont pas effectués nous risquons la fermeture de l'école ou de l'ALSH. Aujourd'hui c'est notre priorité, nous avons missionné Stéphanie FLEURY pour une étude.

M. COMBES : le terrain de foot est en train de jaunir, il manque d'arrosage, la réfection de ce terrain a coûté cher à la collectivité, ce serait dommage de le laisser périr.

M. RONY : Il est arrosé une fois par semaine, nous respectons les conseils de la Préfecture, il est arrosé en puisant dans un puit qui se situe avenue de Belle Dent, donc on pompe l'eau dans la nappe phréatique, il faut faire très attention, car il reste encore 3 mois de périodes difficiles, avec un risque de sécheresse prolongée.

Mme SABEL : les cimetières n'ont pas été entretenus cette année, les allées sont envahies d'herbes hautes.

M. RONY : nous sommes au courant de l'état actuel des cimetières. Les produits qui étaient utilisés autrefois sont maintenant interdits. Nous avons décidé que les agents communaux allaient nettoyer, désherber manuellement tous les cimetières. Nous nous engageons à ce que cela soit fait le plus rapidement possible compte tenu des contraintes et des disponibilités des agents. Ensuite, nous utiliserons des produits phytosanitaires autorisés, nous effectuons actuellement un test sur la promenade. Et pour le futur nous étudierons d'autres solutions plus pérennes.

Mme SABEL : M. CAUMON est absent pour une durée assez longue, ne faut t'il, pas suspendre ses indemnités d'écu, qui sont payées pour compenser les frais de mandat.

M. RONY : nous allons regarder quelles sont les pratiques dans ce cas là, est-ce qu'il y a un texte qui le prévoit ?

M. COMBES : on nous signale un certain nombre d'incivilités, de vandalisme, de vols, l'insécurité grandit, que peu-on faire ?

M. RONY : Il n'y a pas plus d'incivilités qu'autrefois. Il y a des gendarmes pour cela, mais il existe aussi des associations style « voisins vigilants ». En l'état actuel des choses nous n'avons pas envisagé de mettre des caméras.

M. COMBES : le STOP qui vient d'être installé au carrefour de l'Allée des Marronniers et du Boulevard CHAPOU pose des problèmes pour les bus scolaires.

M. RONY : ce panneau est en expérimentation, il nous a été imposé par la région qui a la compétence transport et notamment le scolaire. Un bilan sera fait à l'issue de l'expérimentation, une décision sera prise de le rendre définitif ou pas.

M. MARTIN : certaines associations sont mécontentes car elles louent des salles à l'année et ne les utilisent que de septembre à juin.

M. LAGARD : quel est le prix : 6 euros de l'heure

M. COMBES : il faudrait faire des conventions spécifiques

M. RONY : c'est trop compliqué à gérer, on ne peut pas faire en fonction de chaque association.

Mme VIDAL : le problème c'est que certaines salles sont inutilisables en période de fortes chaleurs. Cela mériterait d'être repensé.

M. MARTIN : 2 clubs de sport montcuquois sont en grande difficulté, le foot et le basket. Les clubs de basket de Sauzet et de Montcuq avaient trouvé un entraîneur à hauteur de 25 heures. Pour conforter sa présence sur Montcuq, on lui avait proposé de le recruter également pour effectuer certaines missions d'animation pour 5 heures par semaine à l'ALSH. Nous venons d'apprendre que cette personne vient d'être recrutée à temps complet sur Toulouse. Le problème est loin d'être résolu, nous cherchons des solutions pour que le club de basket ne ferme pas à la rentrée.

LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 20

Fait à MONTCUQ EN QUERCY BLANC, LE 30/09/2026

Le Maire, Antoine RONY




La Secrétaire de séance, Dominique SAURT

